

DE LA 4<sup>e</sup> À LA 1<sup>ère</sup>

« *Tant que les femmes ne s'en mêlent pas,  
il n'y a pas de véritable révolution.* »

**Mirabeau**



**Bizard** (actif entre 1792 et 1802), *Charles-Alexis Alexandre protégeant une cargaison de sucre à Paris en février 1792.*

Dans l'historiographie traditionnelle, la Révolution française apparaît comme un champ où s'affrontent, par excellence, les ambitions masculines. Seules quelques figures féminines, exemplaires car exceptionnelles, semblent émerger de ce tumulte... Pourtant, l'iconographie apporte un démenti à ce discours : prise de la Bastille, scènes de rue, de procès, d'assemblée, de pillage, d'exécution, de soutien aux armées partant défendre « la patrie en danger »... montrent que c'est bien le peuple français qui est mis en scène, hommes et femmes mêlés. Cette présence féminine est encore accentuée par la symbolique révolutionnaire qui exalte, sous des traits féminins, les grandes valeurs révolutionnaires : figures allégoriques de la Liberté, de l'Égalité, de la Fraternité, de la République.

Parmi les approches thématiques que le musée permet d'étudier, la présence et la parole des femmes peuvent être un moyen différent d'aborder l'histoire de la Révolution française.

Nous vous proposons des pistes de travail à partir des sources iconographiques disponibles à Vizille, soit en illustration du programme d'histoire, soit pour un travail de réflexion en ECJS ou en TPE :

- repères historiques ;
- parcours dans le musée, la représentation des femmes dans les peintures et sculptures (*Des femmes aux héroïnes de la Révolution*) ;
- éléments pour une réflexion sur les droits des femmes sous la Révolution.

Les pionnières (à partir des ressources documentaires de la bibliothèque-centre de documentation Albert Soboul), l'évolution de leurs droits (tableau chronologique dans le musée : Histoire des droits), les femmes peintres pendant la Révolution.

## REPÈRES HISTORIQUES

### Les femmes, actrices de la foule révolutionnaire

Les femmes sont déjà présentes dans les événements prérévolutionnaires :

*«Le 7 juin 1788 à Grenoble, les femmes jouent un rôle décisif dans les péripéties de ce que l'on appelle "la journée des tuiles". Barnave ayant appelé à résister au départ du Parlement pour Valence, les vendeuses des marchés coupent les harnais des chevaux des parlementaires, se postent aux portes de la ville munies de triques, grimpent aux clochers pour sonner le tocsin. Une femme, en giflant le sergent Bernadotte qui commande les troupes royales, donne le signal de l'émeute. Juchées sur les toits, elles sont quelques-unes au côté des habitants de Grenoble à bombarder les troupes à coup de tuiles et de pierres. En revanche, elles font aux parlementaires lorsqu'ils rentrent au Parlement une joyeuse escorte, munies de branches d'arbres.»* (in Adrien LASSERRE, *La participation collective des femmes à la Révolution*, Paris, 1906).

Entre le 18 août et le 23 septembre 1789, on note une trentaine de manifestations de femmes parisiennes. Lors des fameuses Journées d'octobre, les 5 et 6 octobre 1789, des centaines de Parisiennes, parties du faubourg Saint-Antoine et des Halles, gagnent Versailles pour réclamer du pain et ramener dans Paris insurgé « le Boulanger, la Boulangère et le Petit Mitron » (la famille royale). Ce sont les femmes qui sont à l'initiative de ces journées aux conséquences éminemment politiques. Des femmes prirent également part à des événements dont les motivations étaient politiques – et pas seulement liées aux subsistances – comme par exemple lors de la prise des Tuileries le 10 août 1792, ou lors de l'insurrection de Prairial en avril 1795.

### Les femmes, partie prenante du processus révolutionnaire à l'Assemblée et dans les clubs politiques

Si pendant la période révolutionnaire, les femmes se voient décerner le titre de « citoyenne », elles n'obtiennent pas pour autant de droits politiques car elles n'ont légalement pas le droit de vote. Mais elles font acte de citoyenneté en se rendant aux débats à l'Assemblée ou dans les clubs parisiens, formant également des clubs spécifiques de femmes, à Paris comme en province.

Leur pratique politique est caractérisée par une présence assidue dans les assemblées révolutionnaires, qu'il s'agisse de réunions de quartier, de débats à l'Assemblée nationale ou au Tribunal révolutionnaire. Spectatrices actives, groupées dans les tribunes des salles des séances ouvertes au public, formant la sans-culotterie féminine, elles sont d'abord appelées les « habituées des tribunes ». Puis, à partir de 1795-1796, leurs adversaires les surnomment « **les tricoteuses** », en référence à leur rôle actif dans ces tribunes d'où elles interviennent tout en tricotant. Elles suivent en effet les discussions avec passion, n'hésitant pas à interrompre bruyamment les orateurs.

Cette assiduité soulignée par les contemporains, comme par exemple **S. Hardy** dans son *Journal des événements tels qu'ils parviennent à ma connaissance*, procède d'une double volonté : participer à la vie politique malgré l'exclusion dont elles sont frappées à ce niveau et montrer symboliquement qu'elles font partie du peuple souverain. Ainsi, leur présence dans les tribunes est une mise en pratique de la notion populaire de contrôle des élus.

Les orateurs ont dû tenir compte de leur présence, s'adressant parfois à elles, demandant aussi à ce qu'elles soient expulsées lorsqu'elles exerçaient une pression trop forte sur les débats. Ce fut le cas en mai 1793 : à deux reprises, les Girondins demanderont qu'on évacue les femmes des tribunes d'où elles soutiennent vigoureusement les Montagnards. Cela se renouvelle quand, le 1<sup>er</sup> Prairial An III (20 mai 1795), premier jour de l'insurrection de Prairial, les femmes transforment les tribunes de la Convention en véritable foyer de résistance populaire soutenant les derniers Montagnards. Les députés les chassent à coups de fouet. Toute une série de décrets répressifs sont ensuite pris contre les femmes après l'échec de l'insurrection, leur interdisant entre autres choses l'entrée dans les tribunes de la Convention et plus généralement le droit d'assister à une assemblée politique.

Pendant ces années agitées, l'existence de clubs spécifiquement féminins reflète la même volonté de débattre et de participer au mouvement révolutionnaire. Exclues des grands clubs comme les Cordeliers et les Jacobins, les femmes créent leurs propres lieux de sociabilité révolutionnaire. À l'origine philanthropiques, ils sont un lieu d'apprentissage de la parole, de la politique. Entre 1789 et 1793, on compte à Paris et en province 56 clubs féminins.

Par exemple, le 23 mars 1791, la Société patriotique et de bienfaisance des amies de la Vérité est fondée par **Etta Palm** d'Aëlders. Fréquentée par **Condorcet** et **Olympe de Gouges**, elle a aussi pour vocation de s'occuper de l'éducation et de l'apprentissage des petites filles pauvres.

De même le 10 mai 1793, la Société des citoyennes républicaines révolutionnaires est créée par des militantes populaires groupées autour de **Pauline Léon** et **Claire Lacombe**. Ses membres prêtent serment « *de vivre pour la Révolution et de mourir pour elle* ». Elles soutiennent les Montagnards contre les Girondins. Mais la Convention interdit ce club et tous les clubs de femmes le 30 octobre 1793, suite à une rixe entre citoyennes à propos du port du bonnet rouge.

## PARCOURS DANS LE MUSÉE

### La représentation des femmes dans les peintures et les sculptures : des femmes aux héroïnes de la Révolution

Nombre de peintures et de sculptures du musée évoquent les femmes pendant la Révolution française. Comme pour n'importe quelle autre thématique, il est important de bien distinguer les œuvres réalisées pendant les événements révolutionnaires et celles du XIX<sup>e</sup> siècle, caractérisées par une vision rétrospective de la Révolution. Ainsi, si les premières évoquent les femmes dans leur lien à la sphère privée, à l'économie familiale et dans un rôle de soutien patriotique aux hommes, les œuvres du XIX<sup>e</sup> siècle contribuent plutôt à la construction de « légendes », qui modèlent jusqu'à aujourd'hui notre imaginaire révolutionnaire.

Les gravures, dont le musée conserve plusieurs milliers d'exemplaires, mais qui ne peuvent être exposées en permanence pour des raisons de conservation préventive, permettraient de nuancer cette image des femmes en Révolution, telle qu'elle transparaît dans les représentations artistiques contemporaines des événements révolutionnaires.

## Œuvres de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle

### **Salle de l'été 1789** (niveau 0)

- Jean-Baptiste LALLEMAND (1706-1803), *L'Arrestation du gouverneur de la Bastille, le 14 juillet 1789*. Huile sur toile, vers 1790-1795 (H. 0,63 m, l. 0,80 m).

L'œuvre représente le peuple parisien, mêlant hommes et femmes, prêtant main forte à la garde nationale tout juste créée.

- BIZARD (actif entre 1792 et 1802), *Charles-Alexis Alexandre protégeant une cargaison de sucre à Paris en février 1792*. Huile sur toile, 1792 (H. 0,99 m, l. 0,80 m).

Une femme du peuple menace un officier de la garde nationale qui empêche le pillage d'une cargaison de sucre dont le prix est très élevé. La femme est ici représentée par le peintre dans son rôle traditionnel lié aux crises de subsistance. Ainsi, à partir des journées d'octobre, le rôle politique des Parisiennes est à souligner, elles manifestent à plusieurs reprises contre la cherté des denrées alimentaires.



**Espace « La peinture à l'épreuve de l'événement révolutionnaire » (niveau 0,5)**

- William HAMILTON (1751-1801), *Marie-Antoinette quittant la Conciergerie le 16 octobre 1793*. Huile sur toile, 1794 (H. 1,52 m, L. 1,97 m).

Le journal *Le Moniteur* a relaté cette scène ainsi : « À onze heures, Marie-Antoinette, veuve Capet, en déshabillé de piquet blanc, a été conduite au supplice de la même manière que les autres criminels, accompagnée d'un prêtre constitutionnel, vêtu en laïc et escortée par de nombreux détachements de gendarmerie à pied et à cheval. »

Quelle image de Marie-Antoinette ce tableau nous propose-t-il ?

Peinte quelques mois après l'événement par **un peintre anglais**, l'œuvre témoigne de la sympathie de l'Angleterre pour la famille royale française. Cette vision sentimentale fait de Marie-Antoinette une victime.

La composition du tableau est simple : il oppose les révolutionnaires qui tournent le dos au spectateur et la figure principale, la reine, qui se dirige vers son supplice les yeux levés au ciel, échappant déjà à l'horreur qui l'entoure. À côté de cette figure angélique volontairement allongée pour paraître plus gracieuse, Hamilton a peint une foule brutale et grimaçante qui conspuent la reine et la menacent. Les femmes lèvent les bras. Symboliquement, elles ont la liberté de leurs gestes alors que la reine, en opposition, a les mains liées.

À l'opposé, on peut se rappeler le pamphlet *Marie-Antoinette au Diable, épître à mon parrain* qui circule en France le 17 octobre 1793, juste un jour après l'exécution de la reine. Une Marie-Antoinette fictive fait le récit, à la première personne, de la myriade de crimes indissociablement politiques et sexuels dont la rumeur et le Tribunal révolutionnaire l'accusent. « *Sacré monarque des Enfers ! Je suis un monstre. Eh ! Qui peut mieux le savoir que celui qui, maîtrisant mon âme, sut m'inspirer cet ardent amour du crime, qui fit mes délices dès l'âge le plus tendre...* »



### Salle des arts (niveau 1)

- Dominique DONCRE (1743-1820), *Le Juge Pierre-Joseph-Louis Lecocq et sa famille*. Huile sur toile, 1791 (H. 0,98 m, L. 0,82 m).

Cette scène de famille représente le juge Lecocq accompagné de sa femme et de ses enfants dans leur intérieur qui est celui d'une maison de notables provinciaux. Le mobilier est au goût du jour, de même que la robe à l'anglaise, le chapeau à gros nœuds de ruban et à plumes « follettes » blanches que porte l'épouse du magistrat.

Pierre-Louis Lecocq, juge au tribunal de district d'Arras est particulièrement représentatif de cette nouvelle bourgeoisie qui gouverne déjà la France. Son épouse empanachée n'accuse

aucun retard sur la mode parisienne de 1791, elle porte en effet une robe en chemise de modèle anglais qu'un contemporain qualifiait de « *vêtement horrible pour les personnes laides, mal faites ou vieilles et excessivement indécent pour les jeunes* ».

Il est intéressant de souligner que dans cette scène de genre, Mme Lecocq, assise, entourée de ses enfants, est au centre du noyau familial sous la protection de son époux. Cette scène met en évidence la conception du mariage qui a cours dans les familles bourgeoises, faisant de l'harmonie conjugale une vertu cardinale.

On se souviendra, pour analyser cette scène, des paroles de Rousseau dans le *Contrat social* : « *La famille est l'image de la première société politique ; le chef est l'image du père.* » La femme selon Rousseau est née pour être fille, épouse et rien d'autre. Être infiniment inférieur à l'homme en ce siècle, elle doit lui céder et lui obéir, supportant souvent son injustice. Cependant, Rousseau défend « *l'ordre des sentiments naturels* ». « *L'affaire de famille est une affaire d'amour* », et il va même jusqu'à dire que « *le couple est une personne morale dont la femme est l'œil et l'homme le bras* ». Avant d'ajouter « *avec une telle dépendance l'un de l'autre, que c'est de l'homme que la femme apprend ce qu'il faut voir et de la femme que l'homme apprend ce qu'il faut faire* ». (in *Les Femmes au temps de la Révolution française*, actes du colloque de Bruxelles ; 31 mars-15 mai 1989).

- Claude-André DESEINE (1740-1823), *Antoinette-Gabrielle Charpentier (1760-1793), première épouse de Danton*. Plâtre avec une patine en bronze, 1793.

Mme Danton était une jeune femme connue et appréciée du monde révolutionnaire parisien. Fille du propriétaire du fameux café Le Parnasse où Danton se rendait régulièrement à partir de 1785, elle devint son épouse en 1787, lui donna deux enfants et mourut en couche à Paris le 10 février 1793, alors que son époux était en mission en Belgique. Danton n'apprit la nouvelle qu'à son retour dans la capitale. Le buste fut réalisé à sa demande à partir du moulage du visage de sa femme, déterrée pour l'occasion.



- Pierre-Étienne LESUEUR (actif à la fin du XVIII<sup>e</sup> et au début du XIX<sup>e</sup> siècle), *Le Siège de Granville*. Huile sur toile, 1794-1795 (H. 88,5 cm, l. 117 cm).

Le tableau de Pierre-Étienne Lesueur, exposé au Salon de 1795, a pour sujet le siège de Granville, le 14 novembre 1793, par les Vendéens qui tentaient d'obtenir l'aide militaire des Britanniques en

s'emparant de cette place stratégique. Ce fut une sévère défaite pour les armées royalistes. La garnison de Granville, épaulée par toute la population qui accepta même l'incendie d'un faubourg pour déloger des assiégeants de leurs positions trop avancées, résista jusqu'à l'arrivée des renforts républicains. Ce sont précisément la fermeté, la solidarité et l'abnégation des habitants, **hommes et femmes confondus**, qui constituent le sujet du tableau de Lesueur et lui confèrent sa force dramatique. L'épisode de l'incendie, admirablement intégré, inspire au peintre un bel effet pictural qui souligne la violence de cet événement.

- Guillaume GUILLON-LETHIERE (1760-1832), *L'Enrôlement des volontaires ou la patrie en danger*. Huile sur toile, 1799 (H. 0,59 m, l. 1 m).

En 1799, la France est de nouveau menacée d'invasion, le gouvernement lance des appels à la conscription. Au pied de la statue de la patrie, soutenant la Liberté et l'Égalité, les femmes recommandent leurs enfants au ciel et à leur père qui jurent de vaincre ou mourir.

Un rôle important est accordé à l'action des femmes. Au début des années 1790, il était encore courant de voir représenter la femme qui regrettait le départ de l'être cher, les artistes mettaient l'accent sur leur sensibilité, en contraste avec la fermeté des hommes.

Ce tableau montre l'évolution de l'attitude envers les femmes, devenues, aux yeux de certains républicains, citoyennes responsables à part entière.

- François-Jean-Baptiste TOPINO-LEBRUN (1764-1801), *Le Siège de Lacédémone*. Huile sur toile, 1799 (H. 46 cm, l. 53 cm).

Comme **Lethière**, mais à travers la référence antique tirée de Plutarque (les Spartiates repoussant l'armée de Pyrrhus), l'artiste appelle tous les citoyens à prendre les armes pour défendre la patrie en 1799. L'héroïsme des femmes est particulièrement mis en avant, comme dans les *Sabines* peintes par David en 1799 : au sortir de la tourmente de la Terreur, certains estimaient que les femmes pouvaient aider à reformer la famille des citoyens dont les liens avaient été brisés par la répression et la violence.

## Œuvres du XIX<sup>e</sup> siècle

### MARIE-ANTOINETTE (1755-1793)

On notera que la plupart des œuvres évoquant la reine Marie-Antoinette sont réalisées par des artistes étrangers, suggérant l'intérêt des monarchies européennes pour les malheurs de la famille royale française, particulièrement au XIX<sup>e</sup> siècle.

#### Salle du XIX<sup>e</sup> siècle (niveau 3)

- Alfred ELMORE (1815-1881), *Les Tuileries, 20 juin 1792*. Huile sur toile, vers 1860 (H. 35 cm, l. 37 cm).

À l'époque victorienne, l'hostilité des Britanniques envers la Révolution française fut à l'origine d'une importante production de tableaux décrivant les malheurs de la famille royale. Elmore choisit un épisode de la journée du 20 juin 1792 pendant laquelle le peuple de Paris a envahi le palais des Tuileries. L'artiste insiste sur l'attitude royale de Marie-Antoinette qui parvient à dominer la « populace ».

- Ernst MEISEL (1838-1895), *La Séparation de Louis XVI de sa famille au Temple*. Huile sur toile, 1873 (H. 1,20 m, l. 1,60 m).

L'artiste allemand Ernst Meisel a représenté de façon très théâtrale et pleine de pathos la séparation de Louis XVI de sa famille à la prison du Temple le 26 septembre 1792. Sous les regards curieux des spectateurs de la scène, le roi, de dos à gauche, accompagné d'un prêtre, est escorté par un sans-culotte armé. À droite, Marie-Antoinette, entourée de ses enfants en pleurs, s'évanouit, soutenue par Madame Elisabeth, sœur du souverain.

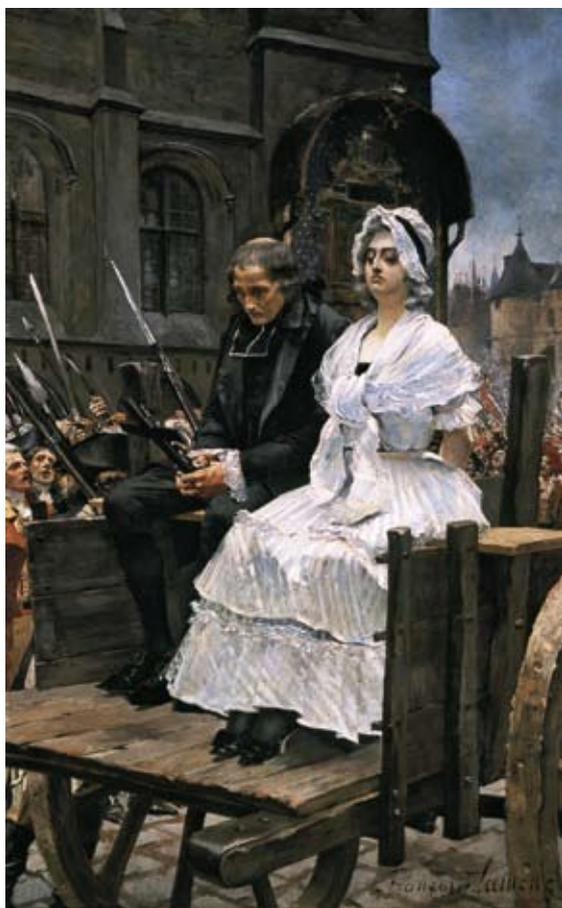
Ce tableau est un des rares exemples de référence à la Révolution française par l'école allemande de peinture d'histoire dans les années 1870, au début du II<sup>e</sup> Reich. Remarquée pour ses qualités plastiques et d'expression de la douleur des personnages, l'œuvre souleva néanmoins un débat nationaliste et politique. En dehors du sujet critiqué, parce que relevant de l'histoire de France, la représentation de la fin d'un monarque sous le coup d'une révolution alors que l'Allemagne venait de se réunifier, non sans mal, autour de la famille royale prussienne, a suscité des interprétations diverses et polémiques. Une mise en garde à l'égard du nouveau pouvoir n'est en effet pas à exclure de la part du peintre.

- Joseph Emmanuel VAN DEN BÜSSCHE (1837-1908), *Le Peintre David dessinant Marie-Antoinette conduite au supplice*. Huile sur toile, 1900 (H. 0,80 m, l. 1 m)

Lorsqu'ils traitent de la Révolution française, les artistes européens représentent le plus souvent des scènes liées aux malheurs de la famille royale. Le peintre belge Van den Büssche, en montrant la reine Marie-Antoinette allant au supplice le 16 octobre 1793, ne fait pas exception. Néanmoins, son originalité consiste à mettre en avant un authentique révolutionnaire, le peintre **Jacques-Louis David** (1748-1825), au balcon d'un immeuble situé sur le passage du convoi de Marie-Antoinette, dessinant en toute hâte le portrait de la reine. Van den Büssche fait ainsi référence à un célèbre dessin à la plume conservé au musée du Louvre. Attribué à David, réputé avoir assisté à la scène en compagnie de la femme du conventionnel régicide de la Drôme **Marc-Antoine Julien** (1744-1821), le croquis montre la «veuve Capet» assise, de profil à gauche, la tête coiffée d'un bonnet, les mains liées dans le dos.

### Galerie du XIX<sup>e</sup> siècle (niveau 3)

- François FLAMENG (1856-1923), *Marie-Antoinette se rendant au supplice*. Huile sur toile, 1885 (H. 2,52 m, l. 1,57 m).



À partir de 1879, date à laquelle les républicains prennent en main les destinées de la III<sup>e</sup> République proclamée en 1870, François Flameng, qui partage certainement leurs idées politiques, a peint un nombre remarquable de grands tableaux d'histoire inspirés par des épisodes ou des personnages de la Révolution. Dans ce tableau, Flameng s'oppose aux autres représentations du même genre qui s'appliquent en général à donner une image digne de l'ancienne souveraine.

Marie-Antoinette paraît ici pleine de morgue, dédaignant les secours spirituels d'un prêtre jureur qu'elle considère comme apostat, et bravant fièrement la foule vociférante qu'elle méprise. Alors que le convoi vient de sortir du palais de justice de Paris dans l'île de la Cité et prend la destination de la place de la Révolution (actuellement Concorde), Flameng superpose le visage de la reine à l'horloge de la tour éponyme, la plus ancienne horloge publique de la capitale installée au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle et refaite en 1583 par le sculpteur **Germain Pilon**.

Ce monument armorié et fleurdelysé, symbole du pouvoir royal, épargné par toutes les révolutions, sonne toujours les heures du principal siège de justice de la France républicaine.



Léon Maxime Faivre  
(1856-1914), *Mort de la  
princesse de Lamballe,  
le 3 septembre 1792.*

### LA PRINCESSE DE LAMBALLE (1749-1792)

Marie-Thérèse-Louise de Savoie-Carignan naquit à Turin en 1749. En devenant la belle-fille d'un fils adultérin de Louis XIV et de Mme de Maintenon, elle vint à la Cour de France et, dès l'arrivée de la dauphine Marie-Antoinette en 1770, se lia d'amitié avec elle. Surintendante de la reine, organisatrice de sa maison et de ses loisirs, elle fut sa confidente et son amie fidèle. Leur liberté affichée dans un Trianon exclusivement destiné aux femmes les rendit suspectes. La princesse de Lamballe devint aux yeux de l'opinion publique la sapho lubrique de Trianon, déchaînant contre elle et la reine Marie-Antoinette une haine qui alimenta libelles et pamphlets. Elle succomba sous les coups des massacreurs de septembre 1792, sa tête fichée au bout d'une pique, fut exhibée sous les fenêtres de Louis XVI et de Marie-Antoinette.

*«Même la princesse de Lamballe a été martyrisée pendant quatre heures de la manière la plus horrible. La plume se refuse à ces détails ; on lui a arraché le sein avec les dents, et on lui a administré tous les secours possibles, pendant deux heures, pour la faire revenir d'un évanouissement afin de lui faire mieux sentir la mort.»* (Comte de Fersen, 9 septembre 1792).

■ Léon Maxime FAIVRE (1856-1914), *Mort de la princesse de Lamballe, le 3 septembre 1792.* Huile sur toile, 1908 (H. 2,65 m, l. 3,67 m).

La vision proposée par le tableau de Faivre montre l'impact des récits qui entourèrent la personnalité de la princesse de Lamballe et sa fin tragique. Le peintre s'est inspiré d'un texte de Michelet : *«Elle expirait à peine, que les assistants, par une indigne curiosité qui fut peut-être la cause principale de sa mort, se jetèrent dessus pour la voir. On arracha tout, et la robe et la chemise ; et nue comme Dieu l'avait faite, elle fut étalée au coin d'une borne.»* Le martyre de la princesse de Lamballe est une fiction politique utilisée et enflée par la propagande de l'époque, qu'elle soit royaliste ou révolutionnaire. Tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, le récit morbide de son viol post-mortem, après une exécution sommaire dans la prison de la Force, fut diffusé, exagéré. Grâce aux archives, nous savons que sa

mort lors des massacres de septembre fut violente, le corps de la princesse fut décapité et sa tête portée sous les fenêtres de la prison du Temple. Le soir venu, son corps, qui avait été déposé dans une section parisienne sans dommage, et sa tête furent inhumés au cimetière des Enfants-Trouvés.

### Salle Gaston Doumergue (niveau 3)

■ Charles RICHEFEU (1868-1945), *La Carmagnole*, plâtre, 1923.

Statue qui semble faire allusion au massacre, le 3 septembre 1792, de Marie-Thérèse-Louise de Savoie-Carignan, princesse de Lamballe (voir paragraphe précédent). La sculpture anti-révolutionnaire d'un sans-culotte, la jambe levée, esquissant un pas de danse en brandissant la tête coupée d'une femme, dénonce la violence révolutionnaire de façon caricaturale, révélant chez Richefeu une haine viscérale de tout ce qui a trait à un moment essentiel de notre histoire.

### Mme ROLAND (1754-1793)

«Née dans un état obscur, mais de parents honnêtes, j'ai passé ma jeunesse au sein des beaux-arts, nourrie des charmes de l'étude, sans connaître de supériorité que celle du mérite, ni de grandeur que celle de la vertu.» (Mémoires)

Réfléchissant depuis les années 1780 aux côtés de son mari, inspecteur des manufactures, à la transformation de la société et de l'économie, Mme Roland, née Phlipon, femme de lettres talentueuse et républicaine convaincue, occupa une place centrale dans la vie politique à Paris entre 1791 et 1793. Elle tenait rue Guénégaud un salon patriote, fréquenté notamment par les députés de la Gironde. **Jean-Marie Roland de la Platière**, qui fut ministre de l'Intérieur en 1792 et 1793, trouvait auprès de son épouse tout l'appui intellectuel et relationnel dont il avait besoin pour tenir le gouvernement de la France dans cette période difficile. Bien qu'elle soit devenue un symbole des aspirations réformatrices de son époque, Mme Roland, au contraire d'une **Olympe de Gouges**, ne revendiqua jamais rien en tant que femme. Dépassés par la radicalisation des revendications populaires, Jeanne-Marie Phlipon et son mari ne survécurent pas à la chute de la Gironde. Pendant son incarcération, elle rédigea les célèbres *Mémoires* qui la placent, avec ses autres écrits, parmi les plus grands auteurs de la Révolution française. On lui prêta au moment de son supplice, le 8 novembre 1793, l'apostrophe suivante : «Liberté, que de crimes on commet en ton nom.»

«Lis-tu quelquefois la divine Madame Roland ? Je bénis souvent le hasard qui me força à l'acheter et le hasard qui me fit oublier le premier volume à Grenoble...» écrivait Stendhal à sa sœur Pauline le 1<sup>er</sup> janvier 1805. Il voua une admiration sans borne à cette femme et la nomma souvent dans ses ouvrages, s'inspirant d'elle pour tracer le caractère de Mathilde de la Mole dans *Le Rouge et le Noir*, lui faisant dire «J'ai été séduite... Je suis une faible femme, mais du moins je n'ai pas été égarée par les avantages extérieurs. S'il y avait une révolution, pourquoi Julien Sorel ne jouerait-il pas le rôle de Roland et moi celui de Madame Roland ?»



### Salle de la République

- Charles-Vital CORNU (1851-1927), *Madame Roland*. Plâtre, 1899.

Modèle en plâtre avec clous de mise au point pour le marbre situé depuis 1927 au square Hamelin à Saint-Maur-des-Fossés (Val-de-Marne). Dépôt en 2000 de la ville de Paris.

- Auguste VINCHON (1789-1855), *Enrôlements volontaires : 22 juillet 1792*. Huile sur toile, 1850-1853 (H. 4,70 m, l. 7,28 m).

Lorsque Auguste Vinchon exposa sa toile la première fois au Salon de 1850, il l'accompagna du commentaire suivant : « (...) Déjà les troupes étrangères s'avançaient en grand nombre vers les frontières et les menaçaient de toutes parts. En présence de cette situation alarmante, le président de l'Assemblée législative prononça la formule solennelle : "Citoyens ! la patrie est en danger !" Dès cet instant, les séances sont déclarées permanentes ; on tire des coups de canon de moment en moment pour annoncer la crise ; des amphithéâtres sont élevés sur les places publiques et principalement sur la place de l'Hôtel de Ville. Là les officiers municipaux inscrivent le nom des citoyens qui viennent s'enrôler volontairement pour se porter aux frontières. Dans cette grave circonstance, d'après l'impulsion donnée par l'Assemblée législative, toutes les animosités s'oublent, les opinions les plus opposées se réunissent dans l'intérêt commun. Vergniaud, Barbaroux, Brissot et d'autres Girondins ainsi que Marat, Camille Desmoulins, Robespierre et André Chénier animent par leur influence ce dévouement patriotique. En avant de l'amphithéâtre, le général Demouriez encourage les citoyens dans cet élan national et près de lui Pétion, maire de Paris, promet aux mères éplorées que la ville subviendra aux besoins de leurs enfants, en l'absence de leurs pères. **Les tribunes remplies de femmes, parmi lesquelles on remarque Madame Roland, applaudissent à ce noble entraînement. Plus loin, on distribue des armes.** »



### CHARLOTTE CORDAY (1768-1793)

Arrière-petite-nièce de Corneille, cette jeune Normande, qui a perdu sa mère à 12 ans, est une grande lectrice de Plutarque, Corneille, Voltaire et Rousseau. Républicaine, elle rencontre à Caen des Girondins proscrits et partage leur résistance à la tyrannie sanglante qui s'installe à Paris. Elle voit en Marat le plus dangereux semeur de haine, le pire ennemi de la république fraternelle. Le tuer devient donc pour elle une mission. Elle arrive à Paris le 11 juillet 1793 et deux jours plus tard se présente chez lui, sous prétexte de lui faire des révélations sur les Girondins. Elle le poignarde alors qu'il est dans son bain. Arrêtée et conduite en prison, elle est condamnée à mort et guillotinée. Son geste a fait de Marat un

« martyr » et précipité la chute des Girondins. Cela fera dire à Vergniaud en prison : « Elle nous tue, mais elle nous apprend à mourir. »

L'événement défraya immédiatement la chronique et devint un des mythes révolutionnaires parmi les plus controversés. Certes, on condamnait la meurtrière, mais la détermination de cette jeune fille de 25 ans qui n'avait pas hésité à tuer, et à se sacrifier pour ses convictions, forçait l'admiration. Les nombreuses œuvres consacrées à Charlotte Corday témoignent de la sympathie et de la fascination qu'on éprouvait encore pour elle au XIX<sup>e</sup> siècle.

#### Galerie du XIX<sup>e</sup> siècle (niveau 3)

■ Jules AVIAT (1844-1931), *Charlotte Corday et Marat*, (H. 2,80 m, l. 2 m).  
Huile sur toile, 1880.

Ce tableau a été peint d'après un texte de Lamartine : « *Charlotte, immobile et comme pétrifiée de son crime, était debout derrière le rideau de la fenêtre.* »

La scène se situe le 13 juillet 1793, au moment où Charlotte Corday vient de poignarder Marat.

Le XIX<sup>e</sup> siècle s'est emparé de ce personnage mythique et témoigne, comme le montre cette œuvre, d'une certaine fascination pour la détermination de la jeune meurtrière.

**Salle du XIX<sup>e</sup> siècle (niveau 3)**■ Alfred DEHODENCQ (1822-1882), *L'Arrestation de Charlotte Corday*.

Huile sur toile, 1853 (H. 1,37 m, L. 1 m).

Charlotte Corday est arrêtée le 13 juillet 1793 alors qu'elle vient de poignarder Marat dans sa baignoire pour se venger, disait-elle, du mal qu'il avait fait aux Girondins. La jeune fille sera exécutée le 17 juillet.

C'est sa fin tragique que laisse entrevoir la foule en colère peinte, selon **Théophile Gautier**, avec «*une verve tumultueuse et une couleur ardente*». Dehodencq voit dans cet épisode l'occasion de montrer la foule, autour de Charlotte Corday. Ainsi des femmes sont-elles représentées, dont une à gauche à qui le peintre fait faire un geste similaire à la *Liberté guidant le peuple*, peinte en 1830 par Delacroix.

■ Méлина THOMAS (active entre 1830 et 1840), *Charlotte Corday dans sa prison*.

Huile sur toile, 1836 (H. 81 cm, L. 65 cm).

Charlotte Corday est interrogée dans sa prison par un membre du tribunal révolutionnaire auquel elle répond «*Dieu seul est mon juge*». L'artiste Méлина Thomas traduit dans son œuvre la sympathie de ses contemporains pour l'actrice du crime politique le plus célèbre de la période révolutionnaire.

■ Anonyme, *Charlotte Corday* (1768-1793). Terre cuite, vers 1850.

L'identité du modèle repose sur le costume, notamment le bonnet qui figure sur les gravures de l'époque révolutionnaire, et sur le geste du bras qui retire le couteau caché dans le corsage. L'assassin de Marat a fasciné les contemporains dès juillet 1793. Tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, des artistes ont trouvé leur inspiration dans le souvenir de cette femme qui n'avait pas hésité à tuer et à se sacrifier au nom de ses convictions.



## D'AUTRES FIGURES FÉMININES

### Galerie du XIX<sup>e</sup> siècle (niveau 3)

■ Claude-Noël THÉVENIN (1800-1849), *Élisabeth de Cazotte sauve la vie de son père à la prison de l'Abbaye, 23 septembre 1792.*

Huile sur toile, 1834 (H. 2,36 m, l. 2,61 m).

Du 2 au 6 septembre 1792, plus de 1 300 prisonniers, soit 40 à 50 % de l'effectif des prisons de Paris, furent massacrés. Par sa brutalité, cet événement reste l'un des plus controversés de l'histoire de la Révolution. Les éléments les plus radicaux du peuple de Paris, devant le réel danger d'une invasion étrangère dans une capitale vidée de troupes parties au front, cédèrent aux bruits persistants d'un complot royaliste dans les prisons qu'aucune autorité publique ne démentait formellement. La foule se rendit dans les prisons pour identifier les comploteurs et les exécuter. Ces tribunaux populaires improvisés laissaient une large place à la subjectivité. Ainsi, violence, indifférence ou clémence alternaient. Dans ce dernier registre, la libération attestée à la prison de l'Abbaye du célèbre écrivain Jacques de Cazotte (1720-1792), par le geste courageux d'une de ses filles, Élisabeth, qui se jeta à son cou pour le protéger, renversant ainsi la situation, est resté un des faits les plus marquants. Jacques de Cazotte, auteur de la célèbre nouvelle *Le Diable amoureux* (1772), dont l'œuvre fascina tant les romantiques, était résolument hostile aux Lumières et *a fortiori* à la Révolution. Trop de preuves de son hostilité l'accablaient pour échapper longtemps à la justice révolutionnaire. Arrêté à nouveau le 24 septembre et jugé légalement cette fois-ci, il fut guillotiné le lendemain.

Plusieurs fois adopté par les artistes dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, le sujet peut très bien se focaliser uniquement sur des gestes de piété filiale et d'héroïsme féminin de portée universelle, banalisant ainsi le contexte spécifique des massacres de septembre. Cependant, l'interprétation de Thévenin ne laisse aucun doute sur ses intentions : donner la vision la plus horrible possible des sans-culottes qu'il n'hésite pas à caricaturer à outrance.

**Salle du XIX<sup>e</sup> siècle (niveau 3)**

- Achille DEVÉRIA (1800-1857), *Madame de Lavergne et son mari sur la charrette des condamnés*. Huile sur toile, 1840-1850 (H. 50 cm, l. 61 cm).

Le sujet exact de cet épisode avec une charrette de condamnés dans une rue de Paris est difficile à établir avec certitude. Il pourrait s'agir de Mme **Lavergne** et de son mari bien plus âgé qu'elle et malade. Ce dernier, gouverneur de Longwy, n'avait opposé en 1792 qu'une faible résistance aux Prussiens qui s'emparèrent de la ville. Il fut condamné à mort le 31 mars 1794, et sa femme voulut partager son sort en criant « *Vive le Roi* » au moment du verdict. La peine capitale fut décrétée sur le champ, et elle suivit son époux sur la charrette en le consolant.

Il pourrait aussi s'agir de Mme **Roland** qui fut, elle aussi, très attentionnée envers un de ses compagnons d'infortune sur la charrette qui la conduisit au supplice le 8 novembre 1793.

Dans son ouvrage *Les Femmes devant l'échafaud*, publié au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, Louis Jourdan parle ainsi de Mme Lavergne :

*« Jeune, belle, entourée d'hommages, elle avait épousé un vieil officier qui eut le malheur de ne pas se faire tuer avant de rendre aux Prussiens la place de Longwy qu'il commandait au moment de l'attaque de cette place ; il fut condamné et porté sur les listes du 2 germinal An II.*

*À cette fatale nouvelle, sa malheureuse femme court après des juges ; elle les implore. Elle se rend chez un personnage influent qui pouvait peut-être arracher une tête au bourreau. Elle le supplie de lui conserver son époux ; elle espère l'attendrir en lui parlant de l'âge avancé de Mr de Lavergne (...) Devant son refus, désespérée, humiliée, indignée elle sort et va devant le tribunal ; son mari, malade, est porté sur une civière pour entendre prononcer l'arrêt qui le condamne à mort. Tout à coup un cri de "Vive le roi" se fait entendre.*

*C'est Madame de Lavergne qui l'a poussé : ne pouvant conserver les jours de son mari, elle veut au moins partager son sort. Interrogé par l'accusateur public, elle déclare que c'est l'amour seul de la royauté qui l'a inspirée.*

*Elle fut condamnée à son tour. Sur la charrette qui les conduisait tous deux au supplice, Madame de Lavergne n'aura d'autre préoccupation, d'autre soin que celui de fortifier, de consoler son mari. Quelques minutes après, l'échafaud les avait pour toujours réunis. »*

## LES DROITS DES FEMMES SOUS LA RÉVOLUTION

### L'ÉVOLUTION DES DROITS

#### La condition féminine à la veille de la Révolution

Dans le récit de ses *Voyages en France*, **Arthur Young** rapporte, le 12 juillet 1789, cette anecdote frappante. En Lorraine, alors qu'il mettait pied à terre dans une longue côte afin de reposer sa jument, il fut rejoint par « *une pauvre femme qui se plaignait du temps et du triste pays* ». Elle n'avait que 28 ans ce qui étonna beaucoup l'agronome anglais car, « *vue de près on lui aurait donné soixante ou soixante-dix ans, tant sa taille était courbée et son visage ridé et durci par le travail* ». Il découvrit qu'elle aurait pu être sa fille et s'exclama : « *Un Anglais qui n'a pas voyagé ne peut imaginer l'aspect de la plupart des paysannes en France. Cela révèle, à première vue, qu'elles travaillaient beaucoup plus durement que les hommes ; le travail, joint avec celui plus misérable encore de mettre au monde une nouvelle race d'esclaves, détruit absolument toute symétrie de la personne et toute apparence féminine.* »

Ce tableau correspond à une majorité de femmes en cette fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, paysannes avant tout, assumant leurs rôles d'épouse, de mère et de travailleuse. La population féminine est loin d'être homogène, tous les niveaux de fortune et de condition peuvent se rencontrer. Cependant, toutes sont en état de subordination.

À la veille de la Révolution, toutes les Françaises sont privées de droit civil et politique, placées sous la dépendance absolue du père, de l'époux et de la communauté familiale. Pourtant, le sentiment d'inégalité qui prédomine à cette époque est celui qui sépare les différentes classes sociales : l'inégalité selon la classe tend donc à masquer l'inégalité selon le sexe. Aussi, les femmes s'identifient-elles aux idéaux politiques des groupes auxquels elles appartiennent avant de se reconnaître en formation identitaire. Il faudra l'abolition des privilèges, la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, la chute de la royauté et l'instauration d'une république pour qu'elles puissent accéder ultérieurement à la conscience historique de leur identité. Rares sont donc les femmes véritablement émancipées. Cette phrase de Mme **Roland** résume bien l'opinion de l'époque, où hommes et femmes tiennent pour impossible l'accession des femmes aux droits politiques : « *Je ne crois pas que nos mœurs permettent encore aux femmes de se montrer. Elles doivent inspirer le bien et nourrir, enflammer tous les sentiments utiles à la patrie, mais non paraître concourir à l'œuvre politique.* »

Quelques décennies avant la Révolution, par jeu, **Marivaux** réclamait déjà pour elles dans *La Colonie ou la ligue des femmes*, les droits réservés aux hommes. Dans une île imaginaire, elles feraient grève pour arriver à leurs fins : « – Arthénice [“chef” des femmes] – ... *je fais vœu de vivre pour soutenir les droits de mon sexe opprimé...*

*Nous voulons nous mêler de tout, être associées à tout, exercer avec vous tous les emplois, ceux des finances, de judicature et d'épée.»*

1789 va permettre à certaines femmes de réclamer plus de liberté et de se dégager de la « tyrannie perpétuelle » que l'homme leur oppose.

Au moment où éclate le processus révolutionnaire, seules quelques femmes de haut rang, ou au contraire marginales, revendiquent un véritable égalitarisme, entrant ainsi en politique. La Révolution va avoir pour effet de transformer en « héroïnes » certaines d'entre elles qui seraient sinon probablement restées totalement inconnues.

### **De la parole féminine au « féminisme »**

Avertissement : employer le terme de féminisme pour la Révolution française peut paraître anachronique. Ce sont les féministes de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle qui sont remontées jusqu'à la Révolution, ancrant leur mouvement dans l'Histoire et parlant les premières de féminisme pour caractériser les revendications de certaines femmes sous la Révolution.

Jusqu'en janvier 1792, on assiste aux balbutiements d'un « féminisme » rhétorique qui donne naissance à un combat légaliste en faveur des droits civiques et politiques. Ce combat utilise les moyens de l'éloquence parlementaire et du pamphlet. Il est plutôt élégant et élitiste. Il peut être illustré par quelqu'un comme Mme **Roland**.

Avec le débat sur la guerre qui conduit à la chute de la monarchie, s'amorce la deuxième phase de ce mouvement féministe originel. Il s'agit alors d'un « féminisme » guerrier qui propose de lever des légions d'amazones contre l'ennemi extérieur. Dans cette lutte où la parole descend dans la rue et encourage le sabre, l'action de **Théroigne de Méricourt** aux côtés des Girondins est à son apogée.

Après le 10 août 1792, l'histoire des revendications féminines aborde sa troisième phase avec l'entrée en scène de **Claire Lacombe** et du club des citoyennes républicaines révolutionnaires. Cette phase conduit au surgissement d'une sans-culotterie féminine qui propose d'armer les femmes contre l'ennemi de l'intérieur.

Ces dernières ne sont pas des théoriciennes. Elles réagissent avec spontanéité dans la mesure où elles prennent conscience de leur condition de femme, en même temps qu'elles revendiquent leur liberté en l'associant au projet égalitaire de la Révolution.

Cependant, celles qui voulurent exercer leur citoyenneté dans la lisibilité, en signant un manifeste ou en participant à une manifestation de rue, furent montrées du doigt et jugées. Que demandaient-elles ? Le droit au travail, à l'instruction, au divorce, et surtout l'exercice de leurs droits civiques comme des citoyens à part entière.

Sans jamais remettre en cause les devoirs propres à leur sexe, elles voulaient à tout prix devenir les égales des hommes et participer comme eux à la souveraineté populaire. Pour montrer qu'elles étaient dignes d'un tel honneur, nombre d'entre elles demandèrent à se battre à leurs côtés lorsque la guerre fut déclarée en avril 1792. Mais l'image de la femme guerrière, comme celle de la femme émeutière, faisait peur.

On leur interdit d'ailleurs bientôt de se rassembler : *« En général, les femmes sont peu capables de conceptions hautes et de méditations sérieuses ; et si, chez les anciens peuples, leur timidité naturelle et la pudeur ne leur permettaient pas de paraître hors de leur famille, voulez-vous que, dans la République française, on les voie venir au barreau, à la tribune, aux assemblées politiques comme les hommes ; abandonnant, et la retenue, source de toutes les vertus de ce sexe, et le soin de leur famille ? Elles ont plus d'un autre moyen de rendre des services à la patrie ; elles peuvent éclairer leurs époux, leur communiquer des réflexions précieuses, du calme d'une vie sédentaire, employer à fortifier en eux l'amour de la patrie par tout ce que l'amour privé leur donne d'empire ; et l'homme, éclairé par des discussions paisibles au milieu de son ménage, rapportera dans la société les idées utiles que lui aura données une femme honnête. Nous croyons donc qu'une femme ne doit pas sortir de sa famille pour s'immiscer dans les affaires du gouvernement. (...) Nous croyons donc, et sans doute vous penserez comme nous, qu'il n'est pas possible que les femmes exercent les droits politiques. Vous détruirez ces prétendues sociétés populaires de femmes que l'aristocratie voudrait établir, pour les mettre aux prises avec les hommes, diviser ceux-ci, en les forçant de prendre parti dans ces querelles, et exciter les troubles. »* (Rapport à la Convention, 9 brumaire An II - 30 octobre 1793).

On se servit également de l'exécution d'**Olympe de Gouges** le 3 novembre, peu après celle de Marie-Antoinette, puis de celle de Mme **Roland** le 8 novembre, pour inviter les Françaises à se détourner des affaires publiques. Trois semaines plus tard, le journal officiel *Le Moniteur*, commentant les exécutions de ces trois femmes, concluait avec autorité qu'elles avaient mérité la guillotine pour avoir voulu se mêler de politique et oublier les vertus de leur sexe. Ceci ne fait que confirmer ce qu'**Olympe de Gouges** avait dénoncé et qui durera encore 150 ans : les femmes avaient le droit de monter à l'échafaud mais pas à la tribune...

**Pierre-Gaspard Chaumette**, procureur de la Commune, invita les membres du Club des Jacobins à méditer sur cette exécution qui avait valeur d'exemple. Il prononça un discours, véritable morceau d'anthologie, qui marque l'ouverture de la période de recul et d'effacement des Françaises de la société civile et politique pendant plus d'un siècle et demi : *« Rappelez-vous cette virago, cette femme-homme, l'impudente Olympe de Gouges qui, la première, institua des sociétés de femmes, qui abandonna les soins de son ménage, voulut politiquer et commit des crimes ! (...) Tous ces être immoraux ont été anéantis sous le fer vengeur des lois ; et vous ne serez*

*intéressantes et vraiment dignes d'estime que lorsque vous serez ce que la nature a voulu que vous fussiez. Nous voulons que les femmes soient respectées, c'est pourquoi nous les forcerons à se respecter elles-mêmes.»*

Les hommes au pouvoir à partir de la Convention consacraient l'avènement politique des couches moyennes de la bourgeoisie : la République idéale vêtue à l'antique prétendit construire une société à la romaine, c'est à ces hommes-là que les femmes durent de devenir les éternelles mineures que consacra en 1804 le Code Civil. «*Tout citoyen étant membre du souverain peuple doit avoir droit de suffrage et la naissance seule lui donne ce droit ; mais les femmes et les enfants ne doivent prendre aucune part aux affaires parce qu'ils sont représentés par les chefs de famille.*» (Marat, 23 août 1789)

## LES PIONNIÈRES

Entre la foule des femmes anonymes qui envahit les faubourgs et les actes de femmes célèbres de la Révolution, une autre forme d'intervention féminine émerge après la nuit du 4 août. La suppression des privilèges rend nécessaire la définition d'une nouvelle situation des femmes. À ce moment-là, entrent en scène des femmes qui vont lutter pour la reconnaissance de leurs droits politiques et civils. Minoritaires, désavouées par l'ensemble de la société, elles incarnent la forme moderne d'un égalitarisme qui mettra plus d'un siècle et demi à s'imposer en France.

Elles se nomment **Olympe de Gouges, Théroigne de Méricourt, Etta Palm, Claire (Rose) Lacombe, Pauline Léon**. Maudites durant leur vie, elles sont couvertes de ridicule pour ce qui semblait être alors une fanfaronnade, et traînées dans la boue pour leur prétendu fanatisme.

Voici des éléments de biographie de quelques-unes de ces figures féminines à l'action incontestable, au destin hors du commun, animées d'une réelle indépendance d'esprit.

### **Olympe de Gouges** (Montauban 1748-Paris 1793)

**Marie Gouze**, fille naturelle, semble-t-il, du marquis **Le Franc de Pompignan**, mariée à 17 ans, veuve à 20 ans, rêve de célébrité. Installée à Paris, elle devient courtisane, femme de lettres, avant d'être transfigurée par la Révolution, «*la tête pleine de fusées*» selon **Mirabeau**. Le début de la Révolution lui donne l'idée de mettre sa plume et sa parole au service de la cause féminine, ce qui est une innovation.

Elle s'appelle désormais Olympe de Gouges, se lance dans la lutte pour l'égalité des droits. Elle fait une incursion remarquable dans la sphère politique et des idées, traditionnellement chasse gardée de la gent masculine. Elle multiplie les discours,

les manifestes, les libelles, les requêtes, fonde des associations de femmes, tente de faire paraître un journal, sans jamais réussir à se faire prendre au sérieux. Cette féministe avant l'heure reste cependant une modérée. Elle prend la défense de Louis XVI accusé, écrit à **Robespierre** pour lui témoigner sa réprobation. C'était signer son arrêt de mort. Proche des Girondins, elle est entraînée dans leur chute et meurt guillotinée le 3 novembre 1793.

Alors qu'elle a laissé une œuvre dramatique intéressante, elle fut marginalisée et réduite à n'être que l'auteur d'un texte qui fit date dans les annales du féminisme originel : la *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne* (1791), acte militant soutenu par l'idée que la lutte pour l'égalité doit être menée par les femmes en direction des hommes. Le texte est précédé d'un préambule adressé à Marie-Antoinette : « *Lorsque tout l'empire vous accusait et vous rendait responsable des calamités, moi seule, dans un temps de trouble et d'orage, j'ai eu la force de prendre votre défense (...) On ne vous fera jamais un crime de travailler à la restauration des mœurs, à donner à votre sexe toute la consistance dont il est susceptible. Cet ouvrage n'est pas le travail d'un jour, malheureusement pour le nouveau régime. Cette révolution ne s'opérera que quand toutes les femmes seront pénétrées de leur désagréable sort et des droits qu'elles ont perçus dans la société. Soulevez, Madame, une si belle cause ; défendez ce sexe malheureux et vous aurez pour vous bientôt une moitié du royaume et le tiers au moins de l'autre.* » (voir texte en annexe).

Inversion parodique de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, ce texte révèle les contradictions non visibles de la déclaration d'août 1789 et résume les positions féministes de son auteur. En n'accordant pas aux femmes l'égalité des droits comme ils l'ont fait pour les protestants et les juifs, les députés ont « trahi ». Olympe de Gouges réclame l'égalité pour tous et sa sollicitude s'étend aussi aux hommes de couleur. La liberté des femmes est, selon elle, entravée par la « tyrannie perpétuelle que l'homme lui oppose ». Aussi, la réforme du mariage s'impose et elle propose une forme de contrat social pour l'homme et la femme.

Si cette déclaration passe pratiquement inaperçue en son temps, c'est pourtant elle que les féministes des siècles ultérieurs retiendront et à laquelle elles se référeront sans discontinuer jusqu'à ce jour.

#### **Théroigne de Méricourt** [Marcourt (Belgique) 1762-Paris 1817]

« *Avez-vous vu Théroigne, amante du carnage,  
Excitant à l'assaut le peuple sans soulier,  
La joue et l'œil en feu, jouant son personnage,  
Et montant, sabre au point, les royaux escaliers ?...* »

Baudelaire : *Sisina*, 1859

La légende s'est emparée très tôt de ce personnage romanesque. **Michelet** l'appelait la « belle Liégeoise » faisant d'elle le type même de l'amazone exaltée, usant alternativement de ses charmes et de violence. **Baudelaire, Lamartine** également entretiennent le mythe.

**Anne Joseph Terwagne** naît dans une riche famille d'agriculteurs des Ardennes belges. Après une enfance malheureuse, elle s'enfuit de chez elle à 14 ans et pratique une série de petits métiers, voyage entre Londres, Gênes et Rome où, menant une vie de bohème, elle chante et rêve d'une gloire artistique.

De passage à Paris en 1789, elle voit les premiers événements de la Révolution et s'installe dans la capitale où elle suit assidûment les travaux de la Constituante. Elle s'habille désormais en amazone, un pistolet à la ceinture et un sabre au côté. Elle tient salon en l'Hôtel de Grenoble, rue du Bouloy, fréquenté par **Barnave, Sieyès** et **Pétion**. Dans les tribunes de l'Assemblée, elle expose ses idées avec un enthousiasme proche de l'exaltation et devient la cible favorite des sarcasmes des aristocrates. Son surnom Théroigne de Méricourt lui est attribué, à cette époque, par la presse royaliste. Devenue célèbre et populaire à la suite d'aventures rocambolesques, elle est acclamée à la tribune des dames du Club des Jacobins, à partir de 1792. Son opinion sur les événements politiques est écoutée et commentée en public. Elle prend part aux insurrections du 20 juin et du 10 août 1792, réclame la constitution de phalanges d'amazones capables de participer aux combats et revendique le droit des femmes à porter des armes comme les hommes, s'inscrivant ainsi dans un féminisme guerrier, qui succède au féminisme politique du début de la Révolution. C'est cette prise de position qui lui vaut le 15 mai 1793 de connaître une humiliation dont elle ne se relèvera pas : prise à partie devant les portes de la Convention, elle est saisie par des tricoteuses qui relèvent sa jupe et la fouettent à nu. L'arrivée de Marat, l'idole des citoyennes, interrompt cette scène de flagellation. Théroigne de Méricourt, après cette vexation, quitte la vie publique au cours de l'été 1793. La folie la gagne peu à peu. Son frère demande son enfermement à la Salpêtrière au printemps 1794. Elle finira ses jours à l'asile.

#### **Etta Palm** (Groningue (Pays-Bas) 1743-?)

Celle qui se prétendait baronne d'Aelders est née dans la ville hollandaise de Groningue en 1743. **Etta Aelders** épouse à 19 ans un étudiant nommé **Ferdinand Palm** qui la quitte pour aller faire fortune dans les comptoirs des Indes d'où il ne revient pas. Abandonnée, elle se rend à Paris où elle reste de 1773 à 1792. Elle vit très confortablement et assez librement.

Le 30 décembre 1790 au Cercle social, où **Condorcet** prend régulièrement la parole, une étrangère qui se dit baronne hollandaise fait lire un grand discours « *sur l'injustice des lois à l'égard des femmes* ». Etta Palm réclame dans ce texte l'égalité politique des femmes. En effet, depuis juillet a lieu à l'Assemblée un grand débat

sur l'admission des femmes au « droit de cité<sup>1</sup> ». **Condorcet** participe et réclame que le combat pour l'égalité des sexes soit pris au sérieux : « *Les femmes ayant les mêmes qualités ont nécessairement des droits égaux.* »

En 1791, Etta Palm publie son *Appel aux Français sur la régénérescence des mœurs et la nécessité de l'influence des femmes dans le gouvernement social*. Ce texte lui sert de défense, car elle a été dénoncée comme agent de la cour de Prusse et contre-révolutionnaire.

Le 23 mars 1791, elle fonde la *Société patriotique et de bienfaisance des Amies de la Vérité* qui s'occupe de l'éducation de jeunes filles pauvres.

Le 1<sup>er</sup> avril 1792, elle demande à la Législative que les femmes soient déclarées majeures à 21 ans, qu'elles aient l'égalité des droits, la liberté politique et que le divorce soit décrété. Proche de **Danton**, elle partage la vie du député **Basire**. Restée fidèle à son pays natal, après la déclaration de guerre entre la France et la Hollande, elle disparaît de la vie politique au cours de l'année 1792.

## L'ESPOIR DÉÇU DES FEMMES

Si les députés acceptent d'octroyer aux femmes l'émancipation civile en leur accordant le droit de divorcer en 1792, la pleine citoyenneté leur est refusée, rejetée au nom de la distinction opérée entre citoyens actifs et passifs, les écartant de la représentation politique et fondant ainsi pour longtemps encore leur exclusion en politique (voir tableau chronologique dans le couloir des Droits en marche).

Pourtant, quelques hommes se sentent solidaires de leur combat. **Condorcet** dénonce ainsi cette exclusion qui contredit le caractère universel des droits de l'homme. « *Les philosophes et les législateurs n'ont-ils pas violé le principe de l'égalité des droits en privant tranquillement la moitié du genre humain de celui de concourir à la formation des lois, en excluant les femmes du droit de cité ? (...) Il serait difficile de prouver que les femmes sont incapables d'exercer les droits de cité. Pourquoi des êtres exposés à des grossesses et à des indispositions passagères ne pourraient-ils exercer des droits dont on n'a jamais imaginé de priver des gens qui ont la goutte tous les hivers et qui s'enrhument aisément ? (...)*

*On dit qu'aucune femme n'a fait de découverte importante dans les sciences, n'a donné de preuve de génie dans les arts, dans les lettres, etc. ; mais sans doute on ne prétendra point n'accorder le droit de cité qu'aux seuls hommes de génie. On ajoute qu'aucune femme n'a la même étendue de connaissance, la même force de raison que certains hommes ; mais qu'en résulte-t-il, qu'excepté une classe peu nombreuse d'hommes très éclairés, l'égalité est entière entre les femmes et le reste des hommes ; que cette petite classe mise à part, l'infériorité et la supériorité se partagent également entre les deux sexes ? » (Sur l'admission des femmes au droit de cité, 3 juillet 1790).*

1. Le droit de cité fait référence à la Grèce antique où les femmes sont exclues de la vie civique. Elles y participent néanmoins dans certaines cités grâce au rôle capital qu'elles jouent dans la vie religieuse. Dans le cadre de la Révolution, « droit de cité » renvoie aux droits civiques.

## LES FEMMES PEINTRES PENDANT LA RÉVOLUTION

Les femmes n'ont pas uniquement réclamé le droit de vote. Elles ont étendu leurs revendications à de nombreux domaines, notamment artistique.

Sous le règne de Louis XVI, les femmes peintres sont de plus en plus nombreuses et dépassent le nombre d'artistes italiennes qui jusque-là dominaient le paysage artistique européen. Entre 1400 et 1800, on peut compter 5000 artistes féminines dont 130 italiennes et 212 françaises, la répartition par siècle donnant pour la France 6 au XV<sup>e</sup> siècle, 35 au XVI<sup>e</sup>, 209 au XVII<sup>e</sup> et 290 au XVIII<sup>e</sup>.

L'Académie royale de peinture et de sculpture accueille la première femme en 1663, mais elle reste un bastion masculin. L'intégration d'**Élisabeth Vigée-Lebrun** et d'**Adélaïde Labille-Guiard** en 1783 relève toujours de l'exception.

Les artistes féminines montrent une prédilection pour les portraits et les natures mortes. Souvent peintres sur miniatures, elles excellent également dans la technique du pastel comme Adélaïde Labille-Guiard qui fréquente l'atelier de La Tour en 1769.

**Élisabeth Vigée-Lebrun** (1755-1818) est la plus illustre de toutes. Précoce, elle devient portraitiste célèbre de l'aristocratie française avant l'âge de 20 ans, travaillant pour la reine Marie-Antoinette. La Révolution interrompt sa carrière en France. Ses relations avec la reine étant de notoriété publique, elle est obligée d'émigrer, poursuivant son travail dans les capitales européennes.

**Adélaïde Labille-Guiard**, elle, reste à Paris et se constitue un nouveau cercle de commanditaires parmi les partisans de la Révolution auxquels elle apporte son aide.

Pendant la période révolutionnaire, on assiste à la naissance d'une nouvelle génération de femmes peintres. En effet, la peinture peut offrir en ces temps troublés, alors que plus d'un million d'hommes à partir de 1792 sont requis pour la guerre, une source de revenus aux femmes contraintes de chercher un emploi et qui possèdent de véritables talents artistiques. C'est aussi le cas des émigrées dépourvues de revenus.

Par exemple, **Sophie de Condorcet**, en octobre 1793, se trouve démunie alors que son mari, traqué, se cache. Elle a appris le dessin et la peinture comme toute jeune fille « bien née » et se lance dans le portrait et la miniature, industrie florissante en ces temps précaires où soldats sur le départ, nobles en voie de disparition, suspects menacés d'arrestation, veulent laisser une image de leur visage à leurs proches. Mais, en dehors de ces tableaux de miniature, certains artistes s'essayent à d'autres styles.



Ainsi au Musée de la Révolution française, un des tableaux emblématiques : **La Liberté** (1794), exposé dans la salle des Arts, est peint par une femme qui a profité de la libéralisation de la participation aux Salons sous la Révolution : **Nanine Vallain** (active entre 1787 et 1810). En effet, en 1791, l'Assemblée nationale décrète que le Salon devait être ouvert à tous les artistes, et deux ans plus tard, la Convention dissout l'Académie. Aussi voit-on doubler le nombre de femmes exposant aux différents salons : en 1795, on en compte 11 %, en 1799, 22 %.

Des barrières institutionnelles leur sont vite à nouveau opposées. Ainsi le premier acte de la Société populaire et républicaine des arts fondée en 1793 fut-il d'exclure les femmes de ses réunions et de leur interdire l'entrée à l'école des Beaux-Arts, mesure qui devait rester en vigueur jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. La citoyenne Lebrun fut blâmée car elle avait servi de modèle à des femmes qui «*voulaient s'occuper de peinture alors qu'elles n'auraient dû s'occuper qu'à broder les ceinturons et les capes des officiers de police*» (in *Femmes et peintres* de A. Sutherland-Harris et L. Nochlin. Paris 1981).

Autre femme peintre dont un tableau est exposé à Vizille : **Maria Hadfield Cosway** (1759-1838). Née à Florence, épouse d'un peintre anglais, elle fréquente en 1786-1787 l'atelier de David à Paris. Elle fonde un établissement pour l'éducation des jeunes filles à Lyon en 1803, puis un à Lodi en 1811 où elle vivra retirée jusqu'à sa mort. Son tableau, **La mort de Miss Gardiner** (1789), illustre le goût de l'époque pour les scènes sentimentales très prisées par le public féminin de toute l'Europe, qui plus est quand intervient le surnaturel.



## ÉTAT ACTUEL DE LA RECHERCHE

L'histoire des femmes a été renouvelée par les « gender studies », domaine d'étude (difficilement traduisible en français) qui s'est développé dans les années 1970 aux États-Unis et qui porte sur les identités et les rapports de sexe en tant que constructions socioculturelles.

Les recherches universitaires récentes montrent que les femmes ont malgré tout gagné en pouvoir pendant la période révolutionnaire. Elles ne sont pas absentes de la vie politique, elles y participent en prenant part aux événements.

La recherche historique s'intéresse aujourd'hui à la sphère privée qui permet de compléter l'approche antérieure qui privilégiait la sphère civique et politique. L'historiographie s'est notamment recentrée sur la famille. Ses membres, en étant autorisés à déléguer leurs contributions à l'électeur pour le calcul du cens, sont considérés comme constitutifs de sa capacité politique. Le citoyen parle au nom de sa famille, et donc aussi de sa femme. Celle-ci n'est pas exclue, mais non incluse comme le souligne **Anne Verjus** dans son ouvrage *Le cens de la famille : les femmes et le vote*.

Par ailleurs, en s'intéressant aux problèmes des divorces et des héritages, l'historienne américaine **Suzanne Desan** a montré que de nombreuses femmes avaient eu l'opportunité de gagner pouvoir et indépendance au sein de la sphère familiale grâce à la Révolution.

Ces dernières approches historiographiques, en mettant l'accent sur le républicanisme féminin, montrent que les réformes législatives (divorce, héritage) ont permis aux femmes d'acquérir malgré tout plus d'autonomie et un pouvoir à travers l'espace de reconnaissance qu'est la famille, nuancant par là même les travaux antérieurs menés souvent parallèlement aux luttes féministes des années soixante-dix.

L'histoire des femmes pendant la Révolution est un champ d'études en pleine évolution.

## ANNEXE

**DÉCLARATION DES DROITS DE LA FEMME ET DE LA CITOYENNE**par Olympe de Gouges, septembre 1791 (*l'orthographe d'origine est conservée*)**À la Reine**

Peu faite au langage que l'on tient aux Rois, je n'emploierai point l'adulation des Courtisans pour vous faire hommage de cette singulière production. Mon but, Madame, est de vous parler franchement ; je n'ai pas attendu, pour m'exprimer ainsi, l'époque de la Liberté : je me suis montrée avec la même énergie dans un temps où l'aveuglement des Despotes punissait une si noble audace.

Lorsque tout l'Empire vous accusait et vous rendait responsable de ses calamités, moi seule, dans un temps de trouble et d'orage, j'ai eu la force de prendre votre défense. Je n'ai jamais pu me persuader qu'une Princesse, élevée au sein des grandeurs, eût tous les vices de la bassesse. Oui, Madame, lorsque j'ai vu le glaive levé sur vous, j'ai jeté mes observations entre ce glaive et la victime ; mais aujourd'hui que je vois qu'on observe de près la foule de mutins soudoyée, & qu'elle est retenue par la crainte des loix, je vous dirai, Madame, ce que je ne vous aurois pas dit alors.

Si l'étranger porte le fer en France, vous n'êtes plus à mes yeux cette Reine faussement inculpée, cette Reine intéressante, mais une implacable ennemie des Français. Ah ! Madame, songez que vous êtes mère et épouse ; employez tout votre crédit pour le retour des Princes. Ce crédit, si sagement appliqué, raffermira la couronne du père, la conserve au fils, et vous réconcilie l'amour des Français. Cette digne négociation est le vrai devoir d'une Reine. L'intrigue, la cabale, les projets sanguinaires précipiteroient votre chute, si l'on pouvait vous soupçonner capable de semblables desseins.

Qu'un plus noble emploi, Madame, vous caractérise, excite votre ambition, et fixe vos regards. Il n'appartient qu'à celle que le hasard a élevée à une place éminente, de donner du poids à l'essor des Droits de la Femme, et d'en accélérer les succès. Si vous étiez moins instruite, Madame, je pourrais craindre que vos intérêts particuliers ne l'emportassent sur ceux de votre sexe. Vous aimez la gloire : songez, Madame, que les plus grands crimes s'immortalisent comme les plus grandes vertus ; mais quelle différence de célébrité dans les fastes de l'histoire ! l'une est sans cesse prise pour exemple, et l'autre est éternellement l'exécration du genre humain.

On ne vous fera jamais un crime de travailler à la restauration des mœurs, à donner à votre sexe toute la consistance dont il est susceptible. Cet ouvrage n'est pas le travail d'un jour, malheureusement pour le nouveau régime. Cette révolution ne s'opérera que quand toutes les femmes seront pénétrées de leur déplorable sort, & des droits qu'elles ont perdus dans la société. Soutenez, Madame, une si belle cause ; défendez ce sexe malheureux, et vous aurez bientôt pour vous une moitié du royaume, et le tiers au moins de l'autre.

Voilà, Madame, voilà par quels exploits vous devez vous signaler et employer votre crédit. Croyez-moi, Madame, notre vie est bien peu de chose, surtout pour une Reine, quand cette vie n'est pas embellie par l'amour des peuples, et par les charmes éternels de la bienfaisance.

S'il est vrai que des Français arment contre leur patrie toutes les puissances ; pourquoi ? pour de frivoles prérogatives, pour des chimères. Croyez, Madame, si j'en juge par ce que je sens, le parti monarchique se détruira de lui-même, qu'il abandonnera tous les tyrans, et tous les cœurs se rallieront autour de la patrie pour la défendre. Voilà, Madame, voilà quels sont mes principes. En vous parlant de ma patrie, je perds de vue le but de cette dédicace. C'est ainsi que tout bon Citoyen sacrifie sa gloire, ses intérêts, quand il n'a pour objet que ceux de son pays.

Je suis avec le plus profond respect, Madame,  
Votre très humble et très obéissante servante,

**De Gouges**

## LES DROITS DE LA FEMME

Homme, es-tu capable d'être juste ? C'est une femme qui t'en fait la question ; tu ne lui ôteras pas du moins ce droit. Dis-moi ? qui t'a donné le souverain empire d'opprimer mon sexe ? ta force ? tes talens ? Observe le créateur dans sa sagesse ; parcours la nature dans toute sa grandeur, dont tu sembles vouloir te rapprocher, et donne-moi, si tu l'oses, l'exemple de cet empire tyrannique, remonte aux animaux, consulte les éléments, étudie les végétaux, jette enfin un coup d'œil sur toutes les modifications de la matière organisée ; et rends-toi à l'évidence quand je t'en offre les moyens ; cherche, fouille et distingue, si tu peux, les sexes dans l'administration de la nature. Partout tu les trouveras confondus, partout ils coopèrent avec un ensemble harmonieux à ce chef-d'œuvre immortel.

L'homme seul s'est fagoté un principe de cette exception. Bizarre, aveugle, boursoufflé de sciences et dégénéré, dans ce siècle de lumières et de sagacité, dans l'ignorance la plus crasse, il veut commander en despote sur un sexe qui a reçu toutes les facultés intellectuelles ; il prétend jouir de la révolution, et réclamer ses droits à l'égalité, pour ne rien dire de plus.

### PRÉAMBULE

Les mères, les filles, les sœurs, représentantes de la nation, demandent d'être constituées en assemblée nationale. Considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de la femme, sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements, ont résolu d'exposer dans une déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de la femme, afin que cette déclaration, constamment présente à tous les membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs, afin que les actes du pouvoir des femmes, et ceux du pouvoir des hommes pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés, afin que les réclamations des citoyennes, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la constitution, des bonnes mœurs, et au bonheur de tous.

En conséquence, le sexe supérieur en beauté comme en courage, dans les souffrances maternelles, reconnaît et déclare, en présence et sous les auspices de l'Être suprême, les Droits suivants de la Femme et de la Citoyenne.

#### Article 1

La Femme naît libre et demeure égale à l'homme en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

#### Article 2

Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de la Femme et de l'Homme : ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et sur-tout la résistance à l'oppression.

#### Article 3

Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la Nation, qui n'est que la réunion de la Femme et de l'Homme : nul corps, nul individu, ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

#### Article 4

La liberté et la justice consistent à rendre tout ce qui appartient à autrui, ainsi l'exercice des droits naturels de la femme n'a de bornes que la tyrannie perpétuelle que l'homme lui oppose, ces bornes doivent être réformées par les lois de la nature et de la raison.

#### Article 5

Les lois de la nature et de la raison défendent toutes actions nuisibles à la société ; tout ce qui n'est pas défendu par ces lois, sages et divines, ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elles n'ordonnent pas.

**Article 6**

La loi doit être l'expression de la volonté générale ; toutes les Citoyennes et Citoyens doivent concourir personnellement ; ou par les représentants, à sa formation ; elle doit être la même pour tous ; toutes les citoyennes et citoyens, étant égaux à ses yeux, doivent être également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leurs capacités, et sans autres distinctions que celles de leurs vertus et de leurs talents.

**Article 7**

Nulle femme n'est exceptée ; elle est accusée, arrêtée et détenue dans les cas déterminés par la Loi. Les femmes obéissent comme les hommes à cette Loi rigoureuse.

**Article 8**

La loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires, et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit et légalement appliquée aux femmes.

**Article 9**

Toute femme étant déclarée coupable ; toute rigueur est exercée par la Loi.

**Article 10**

Nul ne doit être inquiété pour ses opinions mêmes fondamentales, la femme a le droit de monter sur l'échafaud ; elle doit avoir également celui de monter à la Tribune ; pourvu que ses manifestations ne troublent par l'ordre public établie par la Loi.

**Article 11**

La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de la femme, puisque cette liberté assure la légitimité des pères envers les enfants. Toute Citoyenne peut donc dire librement, je suis mère d'un enfant qui vous appartient, sans qu'un préjugé barbare la force à dissimuler la vérité ; sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi.

**Article 12**

La garantie des droits de la femme et de la citoyenne nécessite une utilité majeure ; cette garantie doit être instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de celles à qui elle est confiée.

**Article 13**

Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, les contributions de la femme et de l'homme sont égales ; elle a part à toutes les corvées, à toutes les tâches pénibles ; elle doit donc avoir de même part à la distribution des places, des emplois, des charges, des dignités et de l'industrie.

**Article 14**

Les Citoyennes et Citoyens ont le droit de constater par eux-mêmes, ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique. Les Citoyennes ne peuvent y adhérer que par l'admission d'un partage égal, non seulement dans la fortune, mais encore dans l'administration publique, et de déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée de l'impôt.

**Article 15**

La masse des femmes, coalisée pour la contribution à celle des hommes, a le droit de demander compte, à tout agent public, de son administration.

**Article 16**

Toute société, dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de constitution ; la constitution est nulle, si la majorité des individus qui composent la Nation, n'a pas coopéré à sa rédaction.

**Article 17**

Les propriétés sont à tous les sexes réunis ou séparés ; elles ont pour chacun un droit inviolable et sacré ; nul ne peut en être privé comme vrai patrimoine de la nature, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

## BIBLIOGRAPHIE

- BLANC Olivier, *Olympe de Gouges*, Éditions Syros, 1981.
- BLANC Olivier, *Marie-Olympe de Gouges, une humaniste à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Éditions René Viénet, 2003.
- CHAUSSINAND -NOGARET Guy, *Madame Roland, une femme en révolution*, Seuil, 1985.
- CORNEVIN Marianne, *La véritable Madame Roland*, Éditions Pygmalion, 1989.
- DE GOUGES Olympe, *Œuvres complètes (tome 1 : théâtre)*, Éditions Cocagne, 1993.
- DESAN Suzanne, *The Family on trial in revolutionary France*, The university of California press, 2004.
- FRAISSE Geneviève, *Les deux gouvernements : la famille et la cité*, Folio Essais, 2000.
- GODINEAU Dominique, *Les femmes dans la société française 16<sup>e</sup>-18<sup>e</sup>*, Armand Colin, 2003.
- HUNT Lynn, *Le roman familial de la Révolution française*, trad., Albin Michel, 1995.
- MARAND-FOUQUET Catherine, *Les femmes au temps de la Révolution*, Stock Laurence Pernoud, 1989.
- MAZEAU Guillaume, *Les cent vies de Charlotte Corday*, *L'Histoire* n° 285, mars 2004.
- RESTIF DE LA BRETONNE Nicolas, *L'année des dames nationales ou Histoire jour par jour d'une femme de France*, Paris, décembre 1794.
- ROUDINESCO Élisabeth, *Théroigne de Méricourt, une femme mélancolique sous la Révolution*, Seuil, 1989.
- VERJUS Anne, *Le cens de la famille (les femmes et le vote, 1789-1848)*, Belin 2002.
- *Les femmes et la Révolution française*, actes du colloque international, Université Toulouse Le Mirail, avril 1989, sous la direction de Brive Marie-France, Presses universitaires du Mirail, 1989 (3 volumes).
- *La démocratie à la française ou les femmes indésirables*, actes du colloque de l'université Paris VII, Paris, 1990.
- *1789-1799 Combats de femmes*, ouvrage collectif sous la direction de Morin-Rotureau Évelyne, Autrement, 2003.